

RECOMMANDATION UIT-R BR.1218*

**ENREGISTREMENT DE DONNÉES DE TÉLÉTEXTE SUR LES FUTURS
MAGNÉTOSCOPES NUMÉRIQUES GRAND PUBLIC**

(Question UIT-R 103/11)

(1995)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que le système de télétexte achemine souvent aussi bien des informations importantes – sous-titres dans différentes langues et à l'intention des malentendants et, dans l'avenir, des commentaires sonores codés pour les téléspectateurs dont les facultés visuelles sont réduites – que des services annexes similaires en rapport avec les programmes;
- b) que les signaux de télétexte sont introduits dans l'intervalle vertical des signaux analogiques de télédiffusion;
- c) que les futures diffusions numériques achemineront des données de télétexte à l'intérieur de paquets de données spéciaux du multiplex numérique de programme;
- d) que des services de télétexte de ce type apportent ainsi aux programmes de télévision une forte valeur ajoutée dont le public bénéficie, et qu'ils présentent un très grand intérêt pour les radiodiffuseurs;
- e) que les programmes de télévision reçus à domicile sont souvent enregistrés sur des cassettes vidéo grand public;
- f) qu'il existe un vaste marché pour les programmes de télévision préenregistrés sur cassette vidéo grand public;
- g) que jusqu'à présent seuls des modèles spéciaux de magnétoscopes grand public permettent l'enregistrement et la lecture des données de télétexte;
- h) qu'il y aura de nouveaux formats numériques utilisés dans l'avenir par le grand public,

recommande

1 que les nouveaux formats d'enregistrement sur vidéocassette à l'intention du grand public autorisent l'enregistrement et la lecture fiables des données de télétexte.

* Cette Recommandation doit être portée à l'attention de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et du Bureau de développement des télécommunications (UIT-D).